

FAQ

Internship des CHV

Tout savoir sur le programme de l'Internship

Qu'est-ce que l'Internship des CHV ?

L'Internship des CHV est un programme équilibré ayant pour objectif d'acquérir une formation professionnelle complémentaire pour les jeunes diplômés d'école de vétérinaire. L'Intern va avoir des rotations diversifiées, dans les services de médecine, de chirurgie, mais aussi, selon les centres, de neurologie, de cardiologie, d'imagerie, de nouveaux animaux de compagnie, de dermatologie, d'ophtalmologie et de soins intensifs/réanimation. En plus de ces semaines durant lesquelles l'Intern est toujours entouré de vétérinaires expérimentés, il participe, en responsabilité, au service d'urgence du CHV (environ 3 à 4 fois par mois).

Pourquoi l'Internship des CHV a-t-il été créé ?

Le compagnonnage à la française, inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité est un concept historique dans la profession vétérinaire. C'est un moyen unique de transmission des savoirs (en particulier savoir-faire et savoir-être) mais aussi un ciment pour notre profession. La non rémunération dans certains programmes (publiques ou privés) est un problème pour les jeunes confrères. Le manque de spécialistes en France est un souci pour nombre de CHV et l'incitation des jeunes à s'engager vers des programmes internationaux de spécialisation est une nécessité, ... Toutes ces problématiques ont conduit un certain nombre de CHV à s'engager ensemble dans un programme de qualité.

Quelle différence y a-t-il entre l'Internship des CHV et les autres formations pouvant être proposées dans d'autres structures vétérinaires ?

L'Internship des CHV repose sur un référentiel établi par un organisme de formation agréé (Progressvet-BCDH sas). Il associe une formation théorique et une formation pratique, avec un encadrement par des vétérinaires spécialistes, dans un établissement professionnel répondant au cahier des charges ordinal d'un centre hospitalier vétérinaire. Il bénéficie d'une reconnaissance internationale.

L'Internship des CHV est-il réservé aux Français ?

Non. Si une majorité des Interns sont issus d'une école française, un certain nombre ont effectué leur formation initiale dans des écoles ou universités européennes. Ce mélange est toujours un enrichissement important pour tous. Pour les vétérinaires issus d'une école hors UE, il est nécessaire de faire valider son diplôme.

L'Internship des CHV est-il un diplôme ?

Ce n'est pas un diplôme d'Etat mais un programme de formation professionnelle. Il a une dimension internationale en étant reconnu par l'EBVS[1] et l'AVMA[2]. C'est aussi une formation organisée par un organisme de formation agréé par le CFCV[3].

Peut-on poursuivre sa formation après un Internship des CHV ?

Oui, c'est même le cas pour 53% des Interns. Ces formations peuvent prendre de nombreuses formes : assistantat et internat spécialisé, CEAV, résidences, ... en France ou à l'étranger (Belgique, Canada, UK, USA, ...)

L'Internship des CHV permet-il de se spécialiser ?

Oui, c'est même un excellent tremplin ! En effet, sa valeur est reconnue par l'EBVS[1] et l'AVMA[2]. Il permet d'accéder aux programmes de résidence des boards américains et européens. Dans un sondage réalisé auprès de plus de 80 anciens Interns du CHV Frégis, 16% font ou ont fait une résidence (américaine ou européenne).

Internship et résidences dans les CHV

Un certain nombre de CHV a ouvert des programmes de résidence européenne, preuve de leur reconnaissance internationale dans la transmission des savoirs au plus haut niveau. Pour les Interns, c'est donc bien une garantie supplémentaire sur la qualité de l'encadrement dans ces structures. Par exemple, sur les 28 programmes de résidences effectués à ce jour au CHV Frégis, aucun échec à l'examen européen n'a été enregistré, ce qui est très supérieur à tous les programmes dispensés en France, y compris dans les établissements publics.

Le programme de l'Internship est-il le même dans tous les CHV ?

Oui. Pour pouvoir faire partie du programme de l'Internship, chaque CHV est agréé par l'organisme de formation (Progressvet-BCDH sas) et s'engage sur le référentiel définissant les objectifs, l'organisation, l'encadrement, les formations pratiques et théoriques, l'évaluation, ...

Y a-t-il une formation théorique dans le programme d'Internship des CHV ?

Oui, en plus d'un encadrement pratique, 46 heures de formation théorique sont dispensées par des spécialistes, sous forme de conférences ou de webconférences. Elles sont renforcées par un ouvrage de plus de 500 pages remis à chaque Intern le jour de son arrivée. Les Interns participent aussi aux « journal club » des CHV avec les différents spécialistes et résidents. D'autres formations extérieures complémentaires (ex. : Vet-technique) peuvent aussi être associées au programme.

Comment est organisé le planning d'un Intern ?

Chaque CHV dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation des plannings et des rotations, sous réserve de respecter le programme de formation et la participation de l'Intern aux différents modules prévus (médecine, chirurgie, imagerie, ICU, biologie, management). Dans tous les cas, le planning respecte les obligations conventionnelles en ce qui concerne l'organisation et la durée du temps de présence.

En pratique, comment se déroule une journée d'Internship ?

L'organisation de la journée peut varier d'un CHV à l'autre mais aussi d'un service à l'autre. D'une manière générale, les temps forts de la journée sont une ronde du matin qui permet d'échanger sur les cas hospitalisés dans chaque service (diagnostic différentiel, suivi, complications, ...), la supervision des soins aux animaux, la participation aux examens complémentaires (radio, écho, fibroscopie, imagerie en coupe, ...), la participation aux consultations et à la communication client, la participation aux chirurgies, une ronde de fin de journée faisant la synthèse sur chaque cas.

Est-on accompagné lors de la formation, a-t-on un tuteur ?

Oui, chaque Intern bénéficie d'un suivi personnalisé avec une évaluation individuelle semestrielle lui permettant de faire le point sur sa progression, son case-log, ... Au quotidien, un « formateur animateur » de la structure est plus particulièrement en charge d'un Intern pour lui permettre de s'intégrer dans la structure et de progresser tout au long de son année de formation.

Y a-t-il une évaluation des Interns ?

Oui, outre les entretiens individuels, une évaluation de fin de programme est effectuée. Elle repose sur un QCM (en partie en anglais), la qualité du case-log et de la progression d'acquisition des savoir-faire et savoir-être, la rédaction d'un article dans une revue française (ou étrangère).

L'Internship des CHV est-il payant ?

Comme toute formation de qualité, l'Internship a un coût. 600€ TTC à la charge des apprenants pour les formations théoriques, mais subventionné par une bourse de l'association ProVet qui prend en charge ces frais, et 1000€ HT pris en charge par le CHV dans lequel se déroule la formation pratique de l'apprenant. Le coût est ainsi neutralisé et l'Intern reçoit par ailleurs une rémunération.

Est-on rémunéré lors de l'Internship des CHV ?

Oui, le programme de formation prévoit une mise en responsabilité. Elle se fait dans le cadre d'un contrat de travail avec le CHV dans lequel se déroule la formation. Le contrat est déposé à l'Ordre des vétérinaires et respecte le code du travail et la convention collective. La rémunération des périodes de responsabilité est

conventionnelle, avec les gratifications associées (ancienneté par rapport au diplôme, indemnités de service continu, congés payés, ...).

Tout savoir sur la partie recrutement

Quels sont les prérequis pour postuler à l'Internship des CHV ?

Il faut au début de l'Internship être en mesure de s'inscrire à l'Ordre des vétérinaires, ce qui suppose, en particulier pour le postulant ayant étudié en France, d'avoir soutenu sa thèse (ou d'être sur le point de le faire). On peut donc postuler lorsque l'on se trouve en dernière année de sa formation initiale (mais aussi parfois plusieurs années après être sorti). Il n'est pas nécessaire d'avoir réalisé un stage en amont dans le CHV souhaité mais il permet de connaître le profil du candidat valorisant ainsi sa candidature. Selon le CHV souhaité, le candidat peut réaliser une journée découverte.

Quel est le profil recherché par les CHV chez le futur Intern ?

Le futur Intern est quelqu'un de motivé par la recherche de l'excellence dans son exercice professionnel, par la curiosité et la réflexion, par la rigueur dans ses tâches quotidiennes (médicales et administratives), par le travail en équipe et sa faculté d'intégration, ...

Quand débute l'Internship des CHV ?

Le programme débute le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

Les candidatures sont-elles communes à tous les CHV participants ?

Oui mais il faut établir un choix en indiquant 3 CHV par ordre de préférence. Chaque CHV reçoit alors les postulants qui les ont mis en choix 1 pour un entretien. Si une candidature n'est pas retenue, elle est transmise au CHV en choix n°2, ... Mais attention, il y a un nombre important de candidatures et le plus souvent les choix 1 sont pourvus d'emblée.

Y a-t-il des possibilités de logement ?

Dans le programme, il n'est pas prévu de logement des Interns. Néanmoins, selon les structures, des possibilités de logement sur place peuvent exister mais aussi, les logements se transmettent souvent entre les Interns d'une promotion à l'autre.

Peut-on avoir accès à une information complémentaire sur le programme d'Internship des CHV ? Vous pouvez envoyer vos questions à : internship@progressvet.fr

Quel est l'avantage de faire l'Internship des CHV ?

Un sondage, réalisé sur plus de 80 anciens Interns du CHV Frégis, a montré que le programme :

- **A une vocation internationale** : 5 ans après leur Internship, 77% exerçaient en France, 10% en Grande-Bretagne, 6% en Belgique et 7% dans d'autres pays ;
- **Prépare à la spécialisation** : 5 ans après leur Internship, 67% considèrent que c'est une aide vers la spécialisation : 58% ont poursuivi une formation, dont 16% vers une résidence européenne ou américaine ;
- **Une aide à l'embauche** : pour 77%, une aide à la formation professionnelle pour 87% et pour 77% une aide au contact client ; En comparaison avec les internats publics : 61% considèrent que c'est mieux et 29% équivalent. L'appréciation globale est de 82,5 sur 100.

[1] European Board of Veterinary Specialization <https://ebvs.eu/>

[2] American Veterinary Medical Association <https://www.avma.org/ProfessionalDevelopment/Education/Pages/VeterinaryInternships.aspx>

[3] Comité de la Formation Continue Vétérinaire <https://www.veterinaire.fr/exercer-le-metier/la-formation-veterinairecontinue/la-formation-continue-veterinaire.html>